

## **Sans papiers, sans défense**

**Selon les estimations, entre 100 000 et 300 000 personnes vivent en Suisse sans autorisation de séjour. Celles et ceux qu'on appelle les «sans-papiers» comptent parmi les personnes les plus vulnérables de notre société. La Croix-Rouge suisse (CRS) s'attache à défendre les intérêts de ce groupe de population.**

Les raisons qui conduisent au statut de «sans-papiers» sont multiples. Comme le révèlent les études menées sur la question, les personnes vivant en Suisse sans papiers sont, pour la plupart, des migrantes et des migrants qui ont perdu leur permis de séjour, notamment à la suite d'un divorce ou du décès de leur conjoint. D'autres sont en situation irrégulière parce qu'elles ont suivi leurs proches en Suisse sans bénéficier du droit au regroupement familial.

Les conditions de vie et la marge de manœuvre des sans-papiers varient d'un cas à l'autre. Alors que nombre d'entre eux vont à l'école ou travaillent, paient des cotisations sociales et ont un cercle de relations solide, d'autres vivent dans un profond isolement et souffrent de troubles psychiques ou physiques.

### **Les lacunes de la loi**

D'une manière générale, les sans-papiers appartiennent au groupe de population le plus vulnérable de Suisse, parce qu'ils évoluent dans la zone d'ombre laissée par la loi. Pourtant, ils ne sont pas dénués de droits. En effet – en théorie du moins –, ils bénéficient des droits fondamentaux de la personne inscrits dans la Constitution fédérale, lesquels devraient leur permettre de mener une existence conforme à la dignité humaine.

Dans les faits, cependant, les choses ne sont pas aussi simples. Les textes légaux ne garantissent qu'une protection limitée dans des domaines aussi primordiaux que le travail et les assurances sociales. Par ailleurs, bien des sans-papiers ne font pas usage de leurs droits par peur de la police des étrangers ou en raison des coûts élevés induits par les démarches requises. Citons, à titre d'exemple, le droit à la formation scolaire ou professionnelle, le droit d'obtenir de l'aide dans les situations de détresse et le libre accès aux institutions du système de santé.

## **L'engagement de la Croix-Rouge**

La CRS s'engage à défendre les personnes dont l'existence, la dignité ou la santé sont menacées. Et les sans-papiers en font partie. Lors de l'édition 2002 de la Conférence de la Croix-Rouge de Berlin, le constat a été clair: soutenir la cause des groupes de population les plus vulnérables est l'une des tâches essentielles du Mouvement de la Croix-Rouge.

La CRS place l'amélioration des conditions de vie de ces personnes au centre de ses préoccupations. Dans cette optique, elle a défini trois priorités: le travail d'information et de sensibilisation, le soutien des sans-papiers au quotidien et la mise sur pied d'antennes facilement accessibles.

Rahel Stuker, département Migration